

1^{ère} édition « Les foulées canavéroises »

REGLEMENT 2022

Préambule

Dans le cadre du mois d'Octobre rose, la ville de Chennevières-sur-Marne vous convie à sa 1^{ère} édition des foulées canavéroises le dimanche 02 octobre 2022.

Nouvel évènement sur la ville, cette course conviviale et familiale séduira un large public.

Seul, entre amis, entre collègues ou en famille, venez relever le challenge et partager un moment sportif, avec au programme 3 courses organisées dans un environnement agréable et sécurisé.

Le parcours empruntera les rues du centre-ville et traversera une partie boisée du Fort de Champigny, les fonds récoltés seront reversés à la ligue de lutte contre le cancer du sein.

Article 1- Organisation

L'évènement « les foulées canavéroises » est organisé par le service jeunesse et sports de la ville de Chennevières sur Marne au centre-ville de la commune en partenariat avec la ligue contre le cancer, fitness park, carrefour.

Géographiquement cet évènement aura lieu sur la commune de Chennevières sur Marne

Article 2- Déroulement de la course

Les foulées canavéroises se dérouleront le dimanche 02 octobre 2022

Sont prévues :

Au départ du stade d'Aristide Briand- 58 bis rue Aristide Briand- 94430 Chennevières sur Marne

- A 09h une course pédestre de 8 km (départ sur le stade)
- A 09h45 une course pédestre de 4 km
- A 10 h une course pédestre familiale de 2km

Une signalétique (au sol) sera présente sur le parcours ainsi que des signaleurs pour vous guider.

Le chronométrage sera assuré par la société ADEO CHRONO via des puces électroniques accrochées aux dossards, qui devront être restituées dès l'arrivée des participants

Article 3- Inscriptions

Toute inscription sera conditionnée :

- Soit d'une licence en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied, datant de moins d'un an à la date de l'événement.
- Une autorisation parentale devra être remise pour les mineurs.

Les inscriptions se feront soit en ligne sur le site Adeorun.com, à partir du 01 juin 2022 jusqu'au 07 octobre 2022 à 12h00.

Les inscriptions pourront être également prises sur place à partir de 08h30mn le jour de l'événement soit le dimanche 02 octobre 2022 et ce jusqu'à 30 mn avant la course choisie.

Les frais d'inscriptions seront de :

- Course de 8 km 8 €, en ligne et 11€ sur place
- Course de 4 km 4€, en ligne et 7€ sur place
- Course famille de 2 km 6€ en ligne et 6€ (4 personnes max, membres supplémentaires 2€).

Article 4- Engagement

Tout engagement est ferme et définitif, il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription sera autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident subi ou provoqué.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'évènement pour toutes circonstances mettant en danger la sécurité des participants et des bénévoles encadrant les courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 5- Dossards

Les dossards seront à retirer :

- le **vendredi 30 septembre et le samedi 01 octobre 2022** au service jeunesse club Noé/PRIJ – 1 bis rue Clément Ader 94430 Chennevières sur Marne – de 14h à 18h.
- **Dimanche 02 octobre** à partir de 8h et jusqu'à 30 minutes avant le départ au stade Aristide Briand.

Le dossard devra être fixé devant. Une puce électronique sera intégrée au dossard et devra être impérativement restituée lors de l'arrivée.

En cas d'abandon, il est IMPERATIF de ne pas passer sous l'arche de chronométreur et de restituer la puce fixée au dossard.

Article 6-Assurance et responsabilité

Les participants devront être assurés personnellement ou par l'assurance liée à leur licence sportive.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique avant, pendant ou après l'épreuve et en cas de vol ou de perte de biens personnels.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à cet événement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 7- Sécurité

La course sera ouverte par un vélo et la ville fera l'objet d'une fermeture à la circulation lors du passage des coureurs. Les véhicules motorisés ou pas seront interdits à l'accompagnement des participants. Seuls seront autorisés ceux qui ouvrent et ferment la course.

Le parcours est protégé par des signaleurs qui seront en liaison avec la croix rouge habilité à intervenir en cas d'incident. Les secouristes seront en droit d'intervenir et mettre hors de course tous participants paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Les participants courent sous leur propre responsabilité et doivent se conformer au circuit balisé pour cet événement.

Ne présumez pas de vos forces participer à la course qui vous correspond.

Article 8- Ravitaillement

Pour la course des 8km, un poste de ravitaillement en eau est prévu à mi-parcours situé à Chennevières sur Marne.

Article 9-Respect de l'environnement

La nature nous accepte, respectez là. Chaque participant s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le circuit et ses abords. Ne pas jeter vos détritrus au sol, ramenez-les avec vous, des poubelles seront à votre disposition sur place.

Article 10-Droit à l'image

Tous les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de l'épreuve sur laquelle ils pourront apparaitre sous n'importe quel format et sans limite de temps pour les diverses communications de l'épreuve.

Article 11- Engagement des coureurs

Les coureurs ont pris connaissance de ce règlement et s'engagent à le respecter.

Article 12 – les plus

- Echauffement en musique avec un coach sportif

- Parcours agréable, balisé et sécurisé
- Espace sport bien être sur le stade
- Fond reversé à la ligue de lutte contre le cancer du sein

Article 13 - Récompenses :

- Coupe + lot aux 3 premiers (H/F) du 8km et du 4km.
- Abonnement à la salle de sport